

REGLEMENT DU CLUB D'ACTIVITE BALADES ET RANDONNEES

1) ADHESION ET RESPONSABILITE :

- Pour toute participation aux activités, l'adhésion à la MJC et le certificat de non contre-indication à la pratique de la balade et de la randonnée est obligatoire.
- Aucune journée d'essai ne peut s'effectuer.
- Les personnes mineures sont sous la responsabilité pleine et entière de leurs parents (qui les Accompagnent sur l'activité).
- Pour tout incident, la responsabilité de l'accompagnateur ne pourra être mise en cause.
- La MJC vous invite à souscrire à une assurance responsabilité civile.

2) TENUE ET MATERIEL RECOMMANDE :

- Chaussures de marche pour la montagne.
- Affaires chaudes et K-Way.
- Sac à dos, bouteille d'eau (minimum 1.5 litres par personne).
- Equipement en bon état et conforme.
- En montagne, pensez à vous alléger au maximum : pensez à l'essentiel, évitez le superflu.

3) DEPART / COVOITURAGE/ DEROULEMENT DE L'ACTIVITE :

- Le départ se fait sur le parking de la MJC à côté d'Intermarché, exclusivement.
- Vous êtes priés de respecter l'horaire de départ (aucun retard ne sera toléré).
- Pour toute activité, les frais de covoiturage seront communiqués le lendemain après le calcul.
- Un mail ou SMS d'informations vous sera envoyé 15 jours avant pour une randonnée du dimanche, 3 à 4 mois pour une sortie de plusieurs jours.
- Vous êtes prié de répondre au mail même si réponse négative.
- L'inscription définitive sera prise en compte à la réponse du mail.
- Les activités des balades et randonnées sont programmées par avance par les responsables de l'activité.
- Vous pourrez trouver ces infos sur le site de la MJC <https://www.mjclecameleon.com/clubs-d-activite/balades-et-randonnees/>
- Il est possible que la sortie de janvier qu'il n'y est pas assez de places, nous prendrons en compte les premiers mails reçus avec l'acompte demandé.
- En aucun cas il ne sera possible de se détacher du groupe pour effectuer d'autres activités.

4) FRAIS DE PARTICIPATION/ RESERVATIONS/ ANNULATION :

- Pour toute sortie de plus de deux jours avec réservation de gîtes ou autres, un acompte sera exigé à la réservation.
- Aucun remboursement ne sera fait, sauf en cas de force majeure (un justificatif vous sera demandé).
- Tout règlement par chèque sera libellé à l'ordre de la MJC La Salvetat.
- La MJC se réserve le droit d'annuler ou de modifier le programme (ex : en fonction du nombre de participants, en fonction du temps, etc.).

5) DIVERS :

- Les animaux domestiques sont strictement interdits.
- Soyez respectueux de la nature (ex : déchets, cueillettes, etc.).

NOM :

PRENOM :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Président de la MJC,

Bernard PRADEL,

